

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-017

du 06 avril 2021

n°017

page 1/3

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (49) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (18) :** JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER  
D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON  
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN  
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND  
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU  
Y. ERGÛL donne pouvoir à M. FRESNEAU  
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN  
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE  
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCUSES (16) :** A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Création d'un nouvel équipement culturel sur le quartier du Lac : validation de l'APD et du plan de financement dans le cadre de l'Opération d'intérêt Régional Lac Renardières**

*Dans le cadre du programme de rénovation urbaine en cours sur les quartiers du Lac et des Renardières, des travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne base voile vont permettre la création d'un nouvel équipement qui regroupera la médiathèque du lac et la ludothèque installées dans le quartier mais dans des locaux ne correspondant pas à leurs besoins.*

*Le bâtiment va également accueillir l'association les Petits Débrouillards qui développe des actions socio-éducatives en partenariat avec les établissements sociaux, éducatifs et culturels du territoire.*

*Une salle d'animation est prévue pour la médiathèque-ludothèque mais elle sera également accessible en dehors des horaires d'ouvertures de l'équipement pour les associations et partenaires du quartier.*

*Un local pour le service des sports permettra d'organiser des activités et animations sur le lac.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20210406-017**

**du 06 avril 2021**

**n°017**

**page 2/3**

*Cet équipement a vocation à devenir un espace favorisant la mixité sociale et sera un lieu de rencontre, d'animation et de loisirs, à fort attractivité culturelle.*

*Il convient maintenant de valider l'avant projet définitif et le plan de financement de ces travaux de rénovation et d'extension*

\* \* \* \* \*

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016, relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire.

**VU** la délibération du conseil communautaire du 6 avril 2021 relative au projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières – Modification de l'autorisation du programme et de crédits de paiement pour l'opération tiers-lieu culturel,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** que le regroupement de la médiathèque du lac et de la ludothèque au sein d'un même équipement, qui accueillera également une association socio-éducative, une salle d'animation en partage avec les associations partenaires du quartier et un local sport pour les activités organisées sur le lac vont permettre de contribuer à l'attractivité du quartier et donc du territoire,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant projet définitif présenté par le maître d'œuvre au comité de pilotage réuni en séance du 26 février 2021 pour un montant de 1 537 136 € HT.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux pour les 10 lots suivants

N° LOT	INTITULE
1	Désamiantage
2	Démolition – Gros oeuvre – Aménagement extérieur
3	Charpente – Ossature bois- Bardage
4	Couverture sèche - Zinguerie
5	Menuiseries extérieures - Métallerie
6	Cloisons sèches – Plafonds- Isolation – Menuiseries intérieures
7	Carrelages - Faïences
8	Peintures – Sols souples
9	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le - 8 AVR. 2021

ID: 086-248600413-20210406-CC\_20210406\_017-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20210406-017**

**du 06 avril 2021**

**n°017**

**page 3/3**

10

Electricité

- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
1 537 136 € HT	- DRAC : 557 001 € - Conseil départemental : 171 000 € - CAF de la Vienne : 100 000 € - ANRU : 145 000 € - Ville de Châtellerault : 256 708 € - Grand Châtellerault : 307 427 € <b>Total: 1 537 136 € HT</b>

- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUD



